

5163  
798

УНИВ. БИБЛИОТЕКА  
Р. И. Бр. 12927

F. UZUREAU

Directeur de l'Anjou Historique

---

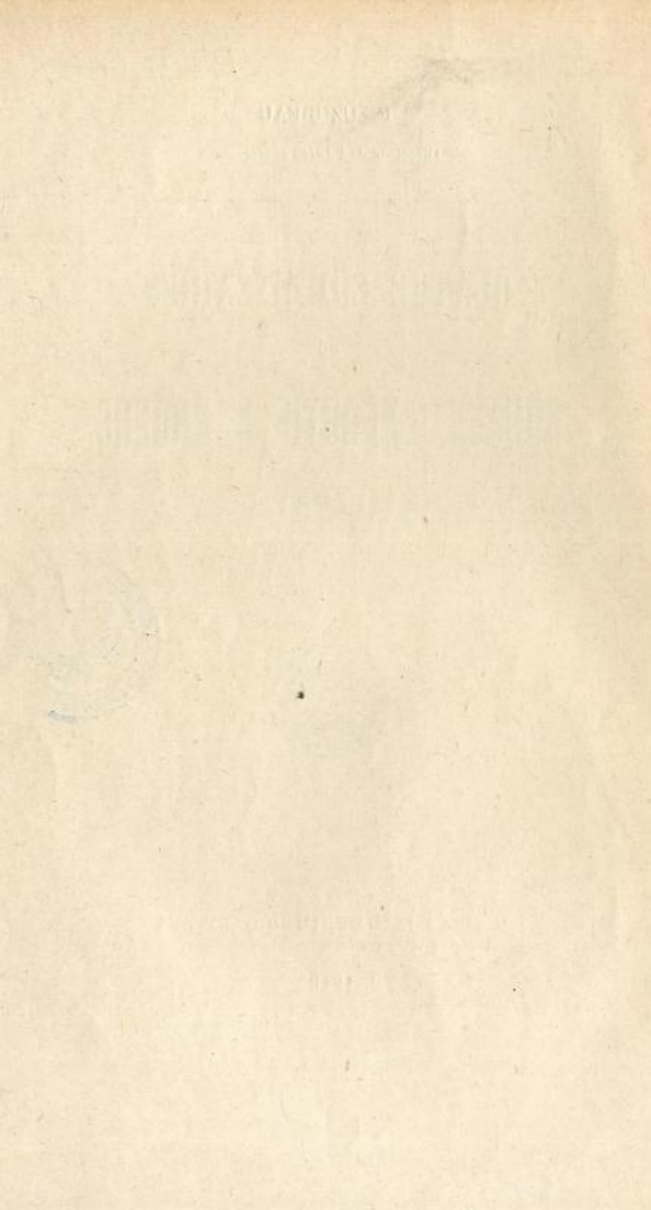
**QUATRE COMMISSAIRES**  
DU  
**CONSEIL EXÉCUTIF A ANGERS**  
(1794)



ANGERS  
G. GRASSIN, IMPRIMEUR-EDITEUR

40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

—  
1918



## Quatre Commissaires du Conseil exécutif à Angers (1794)

---

Le gouvernement révolutionnaire donna tout le pouvoir à la Convention Nationale. Elle exerçait le pouvoir législatif; elle gouvernait par son Comité de Salut Public et son Comité de Sûreté Générale, par ses membres qu'elle envoyait en mission dans les départements et près des armées. En outre, le gouvernement révolutionnaire subordonnait à la Convention le *pouvoir exécutif* (conseil des Ministres), les agents d'exécution (départements, districts, communes), et les organisations auxiliaires (sociétés populaires, comités de surveillance, etc.)

On connaît les représentants du peuple envoyés par le Comité de Salut Public en Maine-et-Loire ou du moins qui exercèrent dans ce département : Choudieu Richard, Carra, Julien de Toulouse, Tallien, Bourbotte, Turreau, Goupilleau, Philippeaux, Merlin de Thionville, Rewbell, Thirion, Bellegarde, Fayau, *Francastel*, Hentz, Garrau, Laplanche, Esnue de la Vallée, Frieur de la Marne, Bézard, Auger, Delaunay, Ruelle, Guyardin, Bollet, Dornier, Morisson, Lofficial, Menuau, etc.

*Le Conseil Exécutif*, de son côté, eut aussi des *commissaires* dans les départements. Il en envoya en Belgique, en Vendée, à Rennes, aux armées du Nord. Ces commissaires ne furent pas toujours d'accord avec les représentants du peuple en mission, qui leur étaient supérieurs au moins en théorie.

Deux de ces commissaires furent envoyés, à la fin de 1793 en Maine-et-Loire, pour faire l'évaluation des pertes causées aux habitants de ce département par la guerre de Vendée. Ils se nommaient Philippe *Baudin* et Pierre-François *Heudier*, tous deux membres de la Société des Jacobins. Voici le brevet de nomination de Baudin, daté du 19 novembre 1793 : « Le Conseil Exécutif provisoire, en exécution de la loi des 27 février et 14 août 1793 relative aux indemnités à accorder aux citoyens qui ont souffert de l'invasion des ennemis, et sur les informations qui lui sont parvenues du patriotisme et de la capacité du citoyen Philippe Baudin, l'a nommé, par sa délibération du 19 novembre 1793, l'un des deux commissaires qu'il se propose d'envoyer dans le département de Maine-et-Loire, pour y faire, en conséquence et suivant les dispositions de la loi précitée, l'évaluation des pertes causées aux habitants de ce département par les rebelles de la Vendée. »

Le citoyen Baudin était sur le point de partir pour l'Anjou, quand un nouveau décret fut voté, le 26 novembre, par la Convention : « Le Conseil Exécutif enverra, sans délai, dans chaque département où l'ennemi a pénétré, deux commissaires, à l'effet de dresser procès-verbal des dégâts qui y ont été commis, et de constater la perte que chaque citoyen aura faite. » En conséquence, le 28 novembre, on adjoignit un collègue à Baudin, et voici le nouveau brevet qui leur fut délivré en ce jour : « Le Conseil Exécutif provisoire charge expressément le citoyen Philippe Baudin et le citoyen Pierre-François Heudier, son collègue dans la commission, de se faire représenter par le directoire du département de Maine-et-Loire les comptes divers de l'emploi des fonds qui, d'après les décrets rendus précédemment, ont pu être mis à la disposition de cette administration pour être distribués en secours pro-

visoires aux citoyens qui ont souffert des fureurs des ennemis de la République, pour du tout en rendre compte au Ministre de l'Intérieur et faire mention en émarquement sur les rôles d'indemnité qu'ils auront à dresser des sommes qui auront été accordées en secours et en acompte aux individus y portés. — Le Conseil Exécutif provisoire autorise pareillement lesdits citoyens à requérir de chaque directoire de district dans le ressort duquel ils auront à opérer : 1<sup>o</sup> la nomination du commissaire qui, aux termes de l'article 4 du décret des 27 février et 14 août 1793, doit s'adjoindre à eux pour procéder tous ensemble à l'évaluation des indemnités, 2<sup>o</sup> les ordres de ce directoire pour qu'il leur soit fourni les scribes et fournitures nécessaires à la confection des rôles. — En conséquence, à l'effet de rendre sa commission authentique et de se faire reconnaître des corps administratifs et municipaux, soit du département de Maine-et-Loire, soit de toutes les autres parties de la République, il a été délivré au citoyen Philippe Baudin le présent brevet, signé du président du Conseil Exécutif provisoire, et contre-signé du Ministre de l'Intérieur. — Fait à Paris, le 8 frimaire l'an II de la République, une et indivisible. — *Dalbarade; Paré.* »

Les deux commissaires quittèrent Paris quelque temps après et se dirigèrent vers le Maine-et-Loire. Arrivés à Angers, ils firent viser leurs lettres de pouvoir successivement par le représentant du peuple Francastel (21 décembre 1793), par l'administration départementale (26 décembre) par les administrateurs du district d'Angers (27 décembre), et enfin par la municipalité (1<sup>er</sup> janvier 1794).

Le district nomma un commissaire pour travailler en son nom avec les deux envoyés du Conseil Exécutif, et son choix tomba sur Jean-Antoine Vial, ancien pro-

cureur général syndic. De son côté, la municipalité désigna quatre autres commissaires : Hébert, Guillory, Sinval et Cherbonnier.

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> janvier 1794, l'administration municipale assigna aux commissaires parisiens, et à leurs cinq adjoints, un local où ils pourraient entendre les réclamations de tous les citoyens qui avaient souffert, et préparer leur travail. Elle mit à leur disposition pour tenir leurs séances l'hôtel Le Gouz, rue Saint-Jacques (aujourd'hui rue du Canal).

\* \* \*

Sitôt que Baudin et Heudier furent installés à l'hôtel Le Gouz, les habitants d'Angers s'y présentèrent pour déclarer les pertes qu'ils avaient faites lors du siège de cette ville par les Vendéens, les 3 et 4 décembre 1793. Mais bientôt la politique locale vint distraire les deux commissaires de leurs occupations. Voici à quelle occasion.

Il y avait deux *Sociétés populaires* à Angers, celle de l'Ouest et celle de l'Est. La première, qui s'intitulait *Société des défenseurs des droits de l'homme*, siégeait dans l'ancienne chapelle du Bon-Pasteur, rue Saint-Nicolas, et l'autre tenait ses séances dans l'ancienne église des Dominicains, aujourd'hui la gendarmerie nationale. Cette dernière, appelée *Société des Amis de la Liberté et de l'Égalité*, moins sanguinaire que l'autre, était devenue l'objet des attaques des Jacobins pur sang, et on sait si les sans-culottes abondaient à Angers.

Le jour de la première fusillade au Champ-des-Martyrs, le 12 janvier 1794, Hudoux et Loizillon, l'un membre et l'autre secrétaire de la Commission Militaire présidée par Félix, vinrent causer du trouble à la séance de la Société de l'Est. Un ancien professeur de droit public à l'Université d'Angers, le citoyen Guillier de la



Tousche, qui assistait à la séance, fit le 23 janvier la déposition suivante devant le juge de paix Chaillou (1).

« Étant à la séance de la Société Populaire, tenue le 12 janvier, ayant entendu crier dans un coin de la salle, au moment où j'étais à la tribune, je fus curieux, lorsque je fus descendu, de savoir d'où partait le bruit, afin d'y porter remède, en ma qualité de censeur. Ayant aperçu Hudoux et Loizillon, entourés de quelques citoyens, j'entendis Loizillon dire : *Ces corps administratifs ont été mal régénérés. Ils sont encore composés de fédéralistes et contre-révolutionnaires. Aussi,* ajouta-t-il en s'adressant à Hudoux, *tiens, ne sont-ils pas là tous?* Loin de contrarier, Hudoux approuvait Loizillon de gestes et de petits mots ! Le propos tomba de suite sur les Sociétés populaires elles-mêmes tant en général qu'individuellement sur les membres. Loizillon dit : *Voyez ce bougre de président (Mévolhon), ce bonnet rouge (2) : c'est un sacré fédéraliste, un contre-révolutionnaire, qui devrait être guillotiné depuis longtemps ! Et ce petit bougre qui parle en ce moment (Chedevergne), ne dirait-on pas que c'est un patriote ? C'est un sacré fédéraliste. Ça veut se masquer. Et celui-là encore qui parle (Boullay), oh ! c'est sorti des corps administratifs, n'en est-il point encore ?* demanda-t-il en s'adressant à Hudoux. *C'en est encore un. Tiens, tous ceux-là qui parlent en sont. Il n'y a que pour eux à parler. Mais quand me feras-tu mettre tout ça à la guillotine ?* Hudoux répondit tranquillement : *Laisse faire.* Loizillon ajouta : *Aussitôt que nous aurons expédié tous les brigands, il*

(1) C'est Vial qui dénonça à l'une des séances suivantes Hudoux et Loizillon. Le 20 janvier, la Société de l'Est envoya la dénonciation à l'accusateur public Gautret, qui la renvoya le lendemain au juge de paix. Le 23, avaient lieu les dépositions des témoins.

(2) C'est-à-dire il veut éviter la guillotine en portant le bonnet rouge ! Mévolhon, président, était coiffé du bonnet rouge.



*faudra s'occuper de ce sacré fédéraliste de président, ainsi que de toute cette foutue Société-là, qui est composée de sacrés contre-révolutionnaires.* Hudoux répondit : *Il faut l'épurer.* Loizillon répondit : *L'épurer ! Il faut que tout cela passe à la guillotine !*

« Pendant ces propos, Lacroix occupait l'assemblée d'une pétition pour la signature d'un certificat de ses principes républicains, que lui avait accordé la Société de l'Ouest. L'affaire ayant été renvoyée au directoire (c'était la formalité ordinaire), Lacroix observa que la Société de l'Est ne pouvait refuser de signer, la Société de l'Ouest ayant signé. A ce moment Hudoux témoigna son mécontentement, en disant : *Ils ne le lui signeront pas, parce qu'il est patriote*; puis s'échauffant, il s'écria à plusieurs reprises en s'adressant à Lacroix : *Ce certificat te suffit comme il est. Les signatures de l'autre Société valent cent fois mieux que celle-ci, qui n'est composée que de sacrés fédéralistes et contre-révolutionnaires. Ton certificat est signé du souverain, et eux (montrant du poing le bureau de la Société) ce ne sont que des valets ! Tu serais déshonoré si ton certificat était signé d'eux, parce qu'ils seront tous guillotins. Pourquoi t'es-tu adressé à eux ? Tu as été fédéraliste comme eux, mais tu ne l'es plus. Laisse-les là.* Loizillon, ainsi que Hudoux, en généralisant ses réflexions ajouta : *Comment les militaires ne se rassemblent-ils pas pour venir mettre hors de là tous ces sacrés fédéralistes, ces foutus contre-révolutionnaires ? Il ne faut point de Société. Il faut la détruire. Il ne faut que des assemblées populaires.* Hudoux dit : *Comment n'amènes-tu pas une cinquantaine de bons sans-culottes pour chasser tous ces muscadins, tous ces sacrés contre-révolutionnaires, et prendre leurs places ?*

« Après quelques propos relatifs à ceux-là et qui n'en étaient que la paraphrase, mais tous tendant à provoquer la dissolution de la Société de l'Ouest, et



à en mettre tous les membres sous le glaive de la loi, comme coupables de fédéralisme et de contre-révolution, Hudoux s'écria tout à coup avec fureur : *Comment le fer vengeur, le fer exterminateur ne s'appesantira-t-il pas sur toutes ces têtes scélérates !*

« Hudoux s'étant ensuite pris de conversation avec Besnard, lui dit entre autres choses : *Ton frère a fait, dis-tu, beaucoup pour la Révolution. Qu'a-t-il donc fait ?* Besnard ayant répondu qu'il avait servi constamment et avec honneur dans la Garde nationale, qu'il s'était battu bravement dans les occasions (contre les Vendéens), Hudoux lui répliqua : *Il a servi, il s'est battu, etc. Quand même il se serait fait tuer, il n'aurait encore rien fait pour la République.* Besnard lui ayant demandé ce qu'il fallait donc faire, Hudoux lui dit avec transport : *Il fallait aller plonger le poignard dans le cœur de tous ces bougres-là, qui sont de sacrés fédéralistes, quand ils ont fait signer la sacrée adresse contre-révolutionnaire.* » (1)

Les membres de la Commission Militaire venaient de montrer le bout de l'oreille. Il n'y avait plus de doute : leur intention était de faire périr, en même temps que les Vendéens fanatiques, les fédéralistes qui avaient signé l'adresse du 30 mai 1793 à la Convention en faveur des Girondins. Pour les Jacobins d'Angers, ce crime était aussi grand que celui des brigands. A partir de ce moment, la lutte va commencer entre les modérés et les violents, entre la Société de l'Est et la Commission Militaire appuyée par les représentants du peuple.

(1) Madeleine Blordier, bouchère, déclara au Juge de paix le même jour, 23 janvier 1794 : « M'étant trouvée avec Loizillon, il y a environ trois semaines, il dit dans la maison où nous étions tous les deux, que le Comité Révolutionnaire était *mou, sans énergie, sans caractère*, et qu'il laissait battre le pavé d'Angers à des gens jouissant de 60.000 livres de rente, que cela était odieux, et que le Comité ne faisait pas son devoir. »

Dès le 24 janvier, le représentant du peuple Francastel écrivait au président de la Commission Militaire : « J'ignore si les ordres ont été donnés pour faire venir d'Amboise les administrateurs accusés d'avoir été les promoteurs et les soutiens du fédéralisme à Angers. Il est infiniment utile pour la République que les conspirateurs fédéralistes soient frappés au même moment que la Vendée. L'infâme Vendée est la proie des flammes et devient un monument durable de la toute-puissance nationale. Fais remettre les pièces sans retard à la Commission, si elle ne les a pas encore, et que les accusés soient traduits devant elle dans le plus court délai. Cette grande affaire sera examinée, discutée et jugée par des hommes étrangers à toute passion, à toute considération locale, pénétrés de toute l'importance de leurs fonctions et jaloux au suprême degré de concourir à l'affermissement de la République. Tout le monde a les yeux ouverts ici sur une cause à laquelle tant d'individus sont ou paraissent liés. La dignité, la circonspection, la sagesse, qui ont toujours accompagné chacun des membres de la Commission Militaire, sont plus de saison que jamais. » — Le lendemain, 25 janvier, la Commission Militaire manda à Angers Dieusie, Couraudin de la Noue, Maillocheau, Brevet de Beaujour et Larévellière. Le 4 février, ils adressèrent de leur prison de la citadelle un rapport à la Commission Militaire pour prouver leur innocence. Décidée à les condamner, la Commission pria le Comité Révolutionnaire d'Angers de lui envoyer le dossier relatif à chacun d'eux, et le 9 février le Comité fit l'envoi demandé. L'issue du procès ne faisait plus de doute : c'était l'échafaud à bref délai. Après la mort des chefs fédéralistes, ce serait le tour de quinze cents habitants de la ville d'Angers, qui tous avaient favorisé le parti de la Gironde en 1793.

Qui allait défendre les Angevins contre la tyrannie du représentant Francastel, de la Commission Militaire, du Comité Révolutionnaire et de la Société populaire de l'Ouest? Ce furent les deux commissaires du Conseil Exécutif, les citoyens Baudin et Heudier.

\* \* \*

Dès le 29 janvier 1794, les deux commissaires prononcèrent, à la Société Populaire de l'Est, un discours dans lequel ils félicitèrent les Angevins pour le courage qu'ils avaient montré pendant le siège de leur ville, les 3 et 4 décembre (1). Mais ce n'était qu'un prélude.

Dans leur n<sup>o</sup> du 8 février, les *Affiches d'Angers* annonçaient que le citoyen Baudin prononcerait le lendemain, à la Société de l'Est, un nouveau discours, qui intéresserait « toute la commune d'Angers. » Le même journal rend compte en ces termes de l'effet produit par l'orateur parisien : « Le citoyen Baudin a rempli avec tout le succès qu'il devait en attendre, la tâche honorable qu'il s'était imposée; il avait promis de défendre toute la commune d'Angers de la calomnie et de l'oppression dont on voulait l'accabler. Jamais discours n'a excité plus d'enthousiasme; il a déployé le caractère, le courage et l'énergie d'un véritable républicain; il nous a donné de nouvelles preuves que les Jacobins ne composent jamais avec la vérité; le génie de cette Société célèbre était exprimé dans chacune de ses phrases, et chaque phrase était interrompue par des applaudissements universels et par les élans de la reconnaissance d'une commune entière, réduite à souffrir sans même oser se plaindre. »

Ce discours est d'autant plus intéressant, qu'il avait

(1) Ce discours fut imprimé chez Mame (bibliothèque d'Angers, H 2.031).



pour but de répondre aux accusations grossières lancées contre les Angevins à la séance du 12 janvier par Hudoux et Loizillon. Après l'attaque, c'était la réplique, et il faut reconnaître qu'elle était donnée d'une façon relativement heureuse. (1) C'était un habile plaidoyer en faveur des fédéralistes d'Angers.

« *Frères et amis*, nous ne sommes point envoyés dans votre département en qualité de commissaires-observateurs; mais le Jacobin observe partout où il se trouve; rien n'échappe à sa surveillance; il interroge, il écoute, il met dans la balance de la justice tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend; et, quand il a découvert la vérité, nulle considération, nul ménagement, nul intérêt particulier ne peuvent le retenir. Nous la dirons tout entière la vérité; nous la dirons, parce que nous l'aimons; nous la dirons parce que l'intérêt public l'exige. — Nous ignorons si, comme à Paris, il existe véritablement un système de persécution contre les patriotes; mais ce que nous savons, c'est qu'on vous insulte impunément, c'est qu'on veut vous avilir, vous, vos magistrats, et tout le peuple d'Angers. — Alarmés sur votre situation, nous sommes accourus au milieu de vous, pour vous déclarer que mon collègue et moi n'avons aucune part à ce projet infâme; nous désapprouvons cette conduite; nous la regardons comme liberticide. Vos ennemis, fussent-ils puissants, si cette lutte funeste pouvait se prolonger, nous nous rangerions de votre côté, parce que le peuple est là, parce que c'est là que doit être la Montagne. — Oui, frères et amis, c'est à nous de venger votre outrage. Nous allons répondre pour vous.

« Ne pouvant vous convaincre d'aucun délit présent, vos ennemis reviennent sur vos erreurs passées. *Vous*

(1) Angers, Jahyer et Geslin (bibliothèque d'Angers, H 2.073).

*n'avez jamais été*, disent-ils, *et vous n'êtes encore que des Brissotins, des Girondins, des Fédéralistes; vous avez signé une pétition contre la Montagne.* — Hélas ! on ne leur fera pas les mêmes reproches à ces hommes si ingénieux à vous trouver coupables. Ces hommes ne signent jamais rien; ils ne se mettent d'aucun parti; toujours ils se tiennent éloignés du danger; et le combat fini, ils se rangent du côté du plus fort. — Mais vous, frères et amis, vous qui, placés dans le foyer d'une guerre civile, devriez en désirer la fin; vous qui aviez à lutter contre l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale, liguées contre vous et la souveraineté du peuple; vous qui, lassés de l'anarchie, vouliez un gouvernement libre et des lois populaires, vous avez pu sans doute vous livrer un instant aux insinuations séduisantes de ceux qui promettaient de vous faire jouir promptement de ce double bienfait. Chacun dirige votre opinion selon les différentes passions qui l'agitent. L'un vous dit que l'ami du peuple est le désorganisateur de l'Empire; l'autre, que Robespierre, le plus humain des hommes, veut être dictateur et ne respire que le sang. Tout se réunit pour vous armer contre la Société des Jacobins, contre la Commune de Paris, contre la Montagne, qu'on accuse de vouloir perpétuer l'anarchie; vous ignoriez même ce qu'était la Montagne. En vain nous employons tous les moyens de faire parvenir la vérité jusqu'à vous; non seulement elle vous est interceptée par nos ennemis communs, mais de toutes parts le traître Roland fait tomber dans vos murs un déluge de feuilles infidèles; mais on se sert du nom même des Jacobins pour mieux vous égarer. — Jetés sur cette mer orageuse, sans pilote, sans boussole, sans gouvernail, vous voguez au gré des factieux qui tentent de vous conduire et de vous enchaîner. Les poignards de la révolte sont levés sur vos têtes; les

torches du fanatisme sont allumées, pour incendier vos belles et fertiles contrées; tous les éléments politiques sont mis en mouvement pour vous perdre; le vent du fédéralisme souffle, le torrent de l'anarchie vous entraîne, les foudres du royalisme grondent et vous menacent. Environnés de tant d'écueils, agités par tant d'orages, perdus dans l'obscurité de la tempête, cherchant partout la lumière et ne la trouvant nulle part, ne sachant plus dans quel port vous jeter, voyant le vaisseau de l'État tout prêt à s'engloutir, vous demandez à grands cris une Constitution. — A cette époque, Paris combattait pour la Montagne. L'explosion du 31 mai 1793 commence, elle est terrible; elle dévore, elle entraîne, elle foudroie tous les monstres qui s'étaient élevés contre elle; les noires vapeurs qui l'obscurcissaient depuis si longtemps et s'étaient répandues sur toute la surface de l'Empire, se dissipent; le soleil de la Montagne paraît à vos yeux; il vous éclaire, il vous échauffe, et bientôt vous êtes Montagnards.

« Voilà donc le crime qu'on te reproche, peuple d'Angers : c'est d'avoir signé une pétition que tu connaissais à peine, c'est d'avoir demandé une Constitution. Eh bien ! si c'est un crime, c'est celui de tous tes frères de Paris. Et nous aussi, nous demandions une Constitution, non pas, à la vérité, celle que voulaient nous donner les Guadet, les Brissot, les Gensonné, mais celle que nous avons et qui doit faire le bonheur de tout le genre humain. — Et d'ailleurs, si Paris lui-même n'a jamais bien connu la vérité sur la guerre de la Vendée, s'il ne la connaît pas même encore, malgré les efforts que font les patriotes pour la lui faire parvenir, pourrait-on vous faire un crime d'avoir ignoré ce qui se passait à la Convention? Ce ne fut donc qu'une erreur, ce fut celle de presque tous les départements. — Ah ! si on osait encore vous menacer de cette pétition, qui

porte aujourd'hui la désolation dans toutes vos familles, nous opposerions, nous, les beaux jours de votre gloire, jours si chers au souvenir des Jacobins.

« Nous opposerions votre pétition du mois de juin 1791, par laquelle vous demandiez que, puisque l'ingrat et imbécile Capet avait abandonné le trône constitutionnel des Français, la France fût déclarée République. On ne parle pas de cette pétition, et cependant vous avez été les premiers qui ayez proféré le mot de *République*. — Nous opposerions votre adresse énergique du mois de décembre 1791 au ci-devant roi, par laquelle vous le préveniez que, s'il s'obstinait à laisser subsister son *veto* sur les décrets contre les prêtres (1) et les émigrés, l'indignation nationale le précipiterait de son trône. On ne parle pas de cette adresse, et cependant vous la faites dans un temps où le tyran avait encore

(1) A ce premier acte de vigueur, nous ajouterons que la garde nationale d'Angers, par un mouvement révolutionnaire, arrêta et incarcéra, le 17 juin 1792, tous les prêtres réfractaires qui soufflaient dans la ville le feu du fanatisme et de la contre-révolution. La Société populaire en fit passer la nouvelle aux Jacobins, qui la couvrirent d'applaudissements. — A la fin d'août 1792, la garde nationale d'Angers a été la première à entrer dans la Vendée pour dissiper les rebelles qui assiégeaient Bressuire, et ils furent dissipés. — Au mois de février 1793, la garde nationale d'Angers se transporta à La Flèche et au Mans, pour apaiser les mouvements séditieux et contre-révolutionnaires qui s'étaient élevés, sous le faux prétexte qu'on manquait de subsistances; elle fit une marche forcée de dix-huit lieues, dissipa les attroupements et fit trois cents prisonniers. — Au mois d'avril 1793, dans ce temps où la garde nationale était obligée de se défendre elle-même contre les brigands qui menaçaient leur commune d'une prochaine invasion, Angers forma néanmoins dans son sein un bataillon de cinq cents hommes, qu'elle envoya pour secourir Nantes, également menacé par les brigands. — Ces cinq cents hommes furent envoyés à l'Oie, aux Sorinières, à Vue et au château d'O, où ils soutinrent de fortes attaques contre les brigands, et préservèrent de leur invasion Indret, où il y a une fonderie de canons considérable. (*Note de Baudin*).

entre les mains la souveraine puissance, quand, seul dans la balance, il faisait équilibre avec tout le peuple. — On vous reproche l'adresse du 30 mai 1793; mais on ne dit pas qu'en septembre 1792 (1) vous fûtes des premiers à féliciter la Convention Nationale sur son décret qui constitua la France République. On ne dit pas qu'en décembre 1792, vous avez demandé la mort du tyran. On ne dit pas qu'en août 1793 vous avez adhéré à tous les décrets de la Montagne. On ne dit pas que, depuis la Révolution jusqu'à l'époque de la guerre de la Vendée, vous aviez des clubs ambulants, qui se répandaient dans les différentes parties du département de Maine-et-Loire pour détruire l'esprit du fanatisme qui y régnait, et propager les principes de l'égalité et de la liberté. On ne parle pas de vos sacrifices, et cependant ils sont incalculables : il n'y a peut-être pas une seule famille à Angers qui n'ait à offrir à la patrie le sacrifice, ou d'un fils, ou d'un père, ou d'un mari, ou de sa fortune entière (2). — On vous reproche l'a-

(1) Nous ajouterons qu'en août 1792, sous les murs de Sedan, le traître Lafayette fait arrêter les députés de l'Assemblée Législative, qui venaient annoncer la suspension du tyran; il cherche à corrompre l'armée; il harangue les soldats; plusieurs paraissent écouter ses perfides suggestions. Mais la compagnie des grenadiers du premier bataillon de Maine-et-Loire, qui faisait partie de l'avant-garde, ne le laissa pas achever : elle fit entendre des cris répétés de *Vive l'Assemblée Législative, vive la Nation, au diable les intrigants!* Cet enthousiasme républicain stimula les autres bataillons, et ce vil corrupteur reçut l'accueil qu'il méritait. Ces braves grenadiers eurent l'ordre de quitter l'armée sur-le-champ. Ce trait de courage et de patriotisme leur mérita une lettre de félicitation de l'Assemblée Législative (*Note de Baudin*).

(2) Plus de cinq cents pères de famille d'Angers ont été sacrifiés à l'attaque de Beaulieu et de Saint-Lambert-du-Lattay, le 19 septembre 1793, pour avoir soutenu seuls le feu des brigades, tandis que l'armée commandée par Duboux était en déroute. Il serait difficile de calculer les autres pertes qu'Angers a faites dans toutes les affaires de la Vendée et sur les frontières. — Le



dresse du 30 mai 1793, mais on ne parle pas du pacte fameux de Pontivy, pacte que les fastes de notre Révo-

28 juillet 1793, lorsque les brigands s'emparèrent des Ponts-de-Cé, après avoir mis en déroute les troupes qui y étaient en garnison, lorsque ces mêmes brigands se portaient de suite sur Angers et que le général Duboux avait pris la fuite sur la route de Paris, la Garde nationale d'Angers et les habitants fonctionnaires prirent sur-le-champ les armes, allèrent au-devant des brigands qu'ils repoussèrent jusqu'à Saint-Maurille des Ponts-de-Cé, et cette première fois préservèrent Angers de l'invasion des brigands. — Dans l'action qui eut lieu à Saint-Pierre de Chemillé, le 11 avril 1793, sous le commandement de Berruyer et de Duhoux, un détachement d'environ quatre-vingts citoyens d'Angers, commandés par le capitaine Chevalier, Briguenen et Proust, officiers, Godard, sergent des grenadiers, Bondu et Besnard fils, sergents suppléants, accompagnés d'environ deux cents autres citoyens de Saint-Calais, montèrent les premiers au-dessus des retranchements, gagnèrent avec vigueur les haies et les fossés des tirailleurs des brigands, et les repoussèrent au pas de charge. — C'est là que la 35<sup>e</sup> division des gendarmes à pied de Paris fonça avec une intrépidité sans bornes et perdit beaucoup de monde. Marchand, d'Angers, capitaine de la gendarmerie à cheval, perdit la vie; Beaumanoir, adjudant, fut blessé. Mais la victoire fut complète de notre côté. On s'attendait alors que Leigonnyer, qui commandait l'armée de Vihiers, se serait porté sur la ville de Chemillé avec cinq mille hommes; mais, après sept heures de combat et de succès, on fit replier l'armée à Saint-Lambert-du-Lattay, sous les ordres de Berruyer, au nombre d'environ cinq mille hommes, après avoir incendié trente maisons à Saint-Pierre de Chemillé. — Ce furent trois ou quatre canonniers de la Garde nationale d'Angers qui, à cette même affaire, se jetèrent dans la redoute que les brigands avaient établie sur la grande route, en enlevant la pièce de canon qui tirait continuellement sur l'armée de la République, tandis que plusieurs autres citoyens du faubourg Saint-Michel s'étaient également emparés d'une autre petite pièce que les rebelles avaient placée au coin de la blanchisserie du citoyen Cesbron, et l'emportèrent sur leurs épaules. — C'est la Garde nationale d'Angers qui, avec la 35<sup>e</sup> division de la gendarmerie de Paris, est entrée la première dans la Vendée, au mois de mars 1793, et a délivré des mains des brigands, après un combat opiniâtre, un grand nombre de prisonniers détenus à Chemillé. — La garnison de Mayence, arrivée à Angers au mois de novembre 1793 après avoir beaucoup souffert dans les différentes attaques contre les

lution présenteront à la postérité comme le plus beau monument de la gloire des Angevins et de leur amour pour la liberté. — Eh quoi ! cet amour serait-il donc éteint ? Les Angevins auraient-ils démenti tant de gloire ? Non, non ; cette étrange métamorphose ne s'est point faite en eux. La liberté n'a jamais trouvé d'inconstants : quand on l'a véritablement aimée, on l'aime toujours. Les Angevins ont constamment combattu pour elle, les Angevins n'ont eu aucune part aux trahisons de la Vendée, les Angevins n'ont point fédéralisé avec le Calvados, les Angevins n'ont point trempé dans les complots de l'infâme Toulon, qui n'est plus.

« Mais on vous reproche d'avoir lâchement abandonné vos foyers en juin 1793. Eh ! ce serait bien plutôt à vous de vous plaindre, vous qu'on avait eu l'art perfide de placer entre l'alternative cruelle, ou de la fuite ou de la mort. Ce ne sont point les rebelles qui vous ont chassés de vos murs, mais ceux qui devaient vous défendre ; on avait enchaîné votre courage, dont les généraux redoutaient les effets ; on avait négligé de réparer vos remparts ; on vous avait enlevé jusqu'à votre artillerie ; on avait même désarmé tous ceux d'entre vous qui, plus braves que les autres, voulaient rester et mourir à leur poste plutôt que d'abandonner leurs femmes, leurs enfants, leurs propriétés. Et sans doute vous eussiez

brigands, dénuée de tout et ayant un grand nombre de blessés, des habitants s'empressèrent de leur fournir tous les secours, en matelas, couvertures, draps, chemises et autres vêtements, au-delà même de leurs besoins. Ils se dépouillèrent de leurs chaussures pour les donner à ces braves soldats. Tout le peuple d'Angers, très hospitalier, logea, dans le même temps, près de trente mille hommes. Pas un d'entre eux ne porta des plaintes. Les citoyens passaient volontiers la nuit sur des chaises pour céder leurs lits à nos frères d'armes. Quelque temps après, on établit à Angers plusieurs hôpitaux militaires pour les défenseurs de la patrie qui avaient été blessés ; quinze cents lits furent dressés en vingt-quatre heures. (*Note de Baudin*).

repoussé l'armée des brigands, si vous eussiez été secondés, puisqu'à cette époque elle était moins nombreuse et moins aguerrie que celle des 3 et 4 décembre 1793, dont vous avez triomphé. Ah ! ce reproche ferait plutôt votre éloge, puisque vous n'avez quitté vos murs que pour aller chercher des forces et revenir en chasser les brigands.

« Ils vous reprochent de n'être pas plus éclairés sur vos droits que sur vos devoirs. S'il en est ainsi, pourquoi ces hommes si profonds ne vous instruisent-ils pas ? — Ils vous reprochent de la froideur, de l'inertie, de la mollesse. Que ne vous réchauffent-ils donc ? que ne vous communiquent-ils de leur activité, de leur énergie ? — Mais, comment vous donneraient-ils ce qu'ils n'ont pas ? Leur patriotisme n'est que dans leur bouche ; et d'ailleurs leur but n'est pas de vous porter sur la Montagne ; ils ne la connaissent pas ; ils n'en ont jamais approché ; ils ne veulent que vous humilier et vous avilir. — Oui, citoyens, ces hommes se font une criminelle étude des moyens d'égarer sur votre compte jusqu'à vos amis mêmes, jusqu'à vos défenseurs. Partout nous n'avons trouvé que des esprits prévenus contre vous. Nous avons vu avec douleur qu'on vous avait nui beaucoup dans l'opinion même de ces hommes dont le devoir est d'élever et de soutenir l'énergie des Sociétés Populaires, ou de leur en donner lorsqu'elles n'en ont pas. — En vain vos ennemis, ou plutôt les ennemis de votre gloire, chercheront à vous perdre dans l'opinion publique ; la calomnie ne peut plus vous atteindre ; les crimes de la Vendée ne flétriront plus votre gloire ; elle est impérissable comme la liberté. Les crimes de la Vendée ne sont point les vôtres, mais bien ceux de vos ministres prévaricateurs, de vos fonctionnaires coupables, de vos députés infidèles et dont le glaive des lois vous a déjà vengés, enfin de vos généraux per-

fides. Sans eux vous eussiez triomphé toujours, ou plutôt vous auriez arrêté cette malheureuse guerre dans son origine et que vous terminerez encore en dépit d'eux. La plupart de vos généraux étaient ou des traîtres ou des lâches, ou des ivrognes, ou des ignorants. Nous savons que la victoire du siège d'Angers n'est point leur ouvrage, et c'est peut-être parce que celui qui devait combattre avec vous était dans son lit, au plus fort de l'attaque, que vous avez triomphé. Nous savons que, tandis que la brave garnison, soutenue par la garde nationale d'Angers, encouragée par les représentants du peuple, par vos magistrats (1), par l'intrépide Ménard, par vos femmes et vos filles, faisait des prodiges de valeur, ce général, au mépris des ordres du commandant de place, tenta plusieurs fois de passer les ponts; sa conduite, ses manœuvres paraissaient n'avoir pour but que d'opérer une déroute générale (2).

(1) Le citoyen Lebreton, officier municipal, fut tué sur le rempart; il emporte, avec la gloire d'être mort à son poste, les regrets de ses concitoyens, sans en excepter un seul. Pendant tout le siège, il a déployé des talents que l'amour seul de la liberté et le danger peuvent donner; général, ingénieur et magistrat tout ensemble, on le voyait partout; on peut ajouter à tout cela que faisant un commerce considérable d'épicerie, il n'a jamais rien vendu au-dessus du maximum; dans tous les temps, il a été fidèle observateur de la loi, comme il est mort pour elle. La patrie récompensera sans doute, dans sa veuve et ses enfants, le zèle et le dévouement de cet intrépide magistrat; cette femme, aussi recommandable par ses vertus que par son patriotisme, est enceinte d'un troisième enfant et chargée d'un père de 80 ans; elle a perdu dans la même journée son mari, sa maison, ses effets, son fonds de boutique et son crédit. Si la Convention nationale en avait été instruite, cette infortunée ne serait pas en proie à la plus affreuse misère (*Note de Baudin*).

(2) Lors du siège d'Angers, qui eut lieu le 3 et le 4 décembre 1793, le second bataillon de la Garde nationale d'Angers, placé pour soutenir l'attaque à la porte Cupif, aperçut un mouvement confus qui s'élevait autour de lui. Ce désordre était occasionné par le bataillon des volontaires qui le précédait, et qui abandon-

— Nous savons que non loin de vos murs, à Château-briant, un autre général résistait à l'élan fraternel et sublime de son armée entière qui demandait à grands cris de voler à votre secours et qui, si elle était arrivée, aurait exterminé jusqu'au dernier des brigands. —

nant son poste prenait la fuite par le cul-de-sac des Zéphirs, situé vis-à-vis le ci-devant grenier à sel. Ce fut aussi dans ce même instant que le général Danican, suivi de la cavalerie, fit une retraite précipitée et fuit à toute bride. Alors, la première compagnie du bataillon angevin, composée de braves républicains, qui eût été sans doute suivie par les autres compagnies si elles eussent été à portée, se leva en masse, et dix à douze d'entre eux (Évain, Letourneau, Chassebœuf, Lachèse-Lollivrel, Guillot, Godard, Morteau, Monsallier, Claveau, Camus, Lefebvre et autres) couchèrent en joue et le général Danican et la cavalerie, les arrêtèrent et forcèrent le général à rallier ses bataillons qui déjà étaient passés presque à l'entier par le cul-de-sac. Un des cavaliers, s'adressant alors à la compagnie, leur dit : *Comrades, n'y a-t-il pas une retraite ménagée pour les habitants, en cas qu'ils succombent ?* *Quoi !* répliqua-t-on d'une voix unanime, *tu parles de retraite ! Non, il n'y en a pas : la ville d'Angers ne sera prise que quand il ne restera pas un seul Angevin pour la défendre.* — On a appris depuis et on a su certainement que deux bataillons du 29<sup>e</sup> régiment, ci-devant Dauphin, furent enlevés à huit heures du soir de la porte Cupif, et il ne fut laissé à ce poste important qu'un caporal et quatre hommes, et les commandants qui conduisirent les bataillons à la porte Saint-Nicolas ne purent point les gardes nationales d'Angers, qui étaient placées à deux cents pas, dans la rue Boisnet. Cette manœuvre pouvait perdre la ville, parce que la porte Cupif était l'endroit le plus faible, en sorte que si cinquante des assiégeants se fussent présentés à la porte, il leur eût été facile de l'escalader. Sur ces entrefaites, deux chefs de bataillons s'étant transportés à ladite porte, prirent des informations sur ce qui s'y était passé, sur la fuite du 29<sup>e</sup> régiment. Le caporal leur répondit qu'un des généraux avait donné des ordres pour faire retirer ledit régiment, et il ignorait où on l'avait placé. Sur-le-champ on fit avancer la garde nationale à la porte Cupif, où elle passa la nuit ; et le 29<sup>e</sup> régiment ne revint que le lendemain à son poste. — La troupe qui a été enlevée de la porte Cupif, a été conduite aux flambeaux le long de la rue Boisnet et jusque sur les ponts, de sorte que cette manœuvre ne pouvait manquer d'être vue de Saint-Serge, où l'ennemi était posté et pouvait lui servir de signal pour attaquer notre poste. (*Note de Baudin.*)

Et quand vous avez soutenu le choc de ce siège mémorable, quand par la résistance la plus intrépide vous avez jeté le découragement dans toute l'armée catholique, quand vous avez étouffé l'hydre de la Vendée dont on n'a tant de fois coupé la tête que pour en faire renaître mille, quand enfin par cette glorieuse conquête vous avez terminé la guerre la plus désastreuse et préparé tous les succès que nous avons eus depuis et qui nous sont encore réservés, il peut se trouver des hommes assez impudents, assez téméraires pour publier hautement et même au sein de cette Société qu'on a surpris à la Convention Nationale le décret du 7 décembre 1793 qui déclare que la commune d'Angers a bien mérité de la patrie ! — Et quand vos administrations sont régénérées, quand votre Société Populaire est régénérée, quand le peuple lui-même est régénéré (1), ils osent encore accuser les uns de fédéralisme, les autres de froideur et d'inertie ! — Et quel moment choisissent-ils pour jeter au milieu de vous cette nouvelle pomme de discorde ? Quand nous avons besoin plus que jamais de nous rallier, quand il s'agit d'achever le grand ouvrage de notre Révolution, quand nous allons asseoir pour toujours la destinée de la France et peut-être de l'Europe entière.

« Mais ces hommes qui viennent si audacieusement nous armer les uns contre les autres et vous menacer tous de la guillotine, sont-ils donc tellement inviolables qu'on ne puisse les atteindre ? Ah ! si de tels attentats sont tolérés, la liberté est perdue ; si de tels attentats s'étaient commis à Paris, déjà ces hommes seraient en état d'arrestation, déjà le scellé serait apposé sur tous leurs papiers. Eh ! qui nous répondra que ces

(1) Nous entendons par là que le peuple d'Angers est entièrement dégagé des préjugés religieux qui le tyrannisaient (*Note de Baudin*).

hommes ne sont pas des agents fidèles de Pitt et de Cobourg? Du moins, leur conduite est la même. Avilir les autorités constituées, calomnier les Sociétés Populaires est la tactique qu'ils ont toujours employée avec succès. A les entendre, il n'y a qu'eux de patriotes; ils en singent les manières; ils en prennent le costume; ils coiffent le bonnet rouge; ils assiègent les tribunes; ils ne montrent la liberté qu'avec le poignard d'une main et la torche de l'autre. — Voilà le langage des hommes qui veulent tuer la liberté. Si on examine de près ces patriotes convulsionnaires, bientôt on connaîtra qu'ils ne sont rien moins que patriotes. Et en effet, qu'étaient-ils avant la Révolution, les trois ou quatre intrigants qui sont parvenus à se faire redouter de la ville entière? Qu'ont-ils fait pour la liberté? Quelles étaient et quelles sont leurs mœurs, leurs habitudes? Où sont leurs sacrifices, leurs victoires, leurs cicatrices? Où étaient-ils dans toutes les crises de la liberté? Que faisaient-ils lors du siège d'Angers, où chaque citoyen devait payer de sa personne? Combattaient-ils auprès de vous? Non, non. Et voilà ce qui les désole aujourd'hui. Furieux de ne vous avoir point imités, désespérés de ne point partager votre gloire qui fait leur supplice, ils cherchent à l'obscurcir, ils ne peuvent vous pardonner les journées immortelles des 3 et 4 décembre 1793; elles pèsent sur leurs cœurs, elles pèsent sur le cœur de bien d'autres.

« Reprenez donc votre caractère, sortez de cette stupeur qui flétrit votre gloire et nous a si profondément affectés. Si la terreur est à l'ordre du jour, certes, ce ne doit pas être pour les sans-culottes d'Angers. — La Convention Nationale, en organisant le gouvernement révolutionnaire (4 décembre 1793), n'a pas eu intention de faire punir les patriotes égarés, mais les gens suspects et les conspirateurs. Vous n'êtes ni suspects ni conspirateurs, vous ne l'avez jamais été; et ceux qui vous

menacent sont plus que suspects, ils sont désorganiseurs; bientôt vous en aurez justice. — Déjà vous êtes à moitié vengés, puisque nous avons découvert la vérité, puisque nous savons vous rendre justice. — Connaissant les détails immenses des administrations populaires, surtout dans un pays qui depuis si longtemps est le théâtre de la guerre civile, dans une ville où il est passé près de trois cent mille hommes qu'il a fallu loger et nourrir, nous ne reprocherons point à vos administrateurs quelques négligences passagères, quelques abus de circonstances; nous partageons de cœur et d'esprit leurs pénibles travaux sans cesse renaissants, et nous leur donnerions des éloges si les républicains savaient parler ce langage.

« Nous savons tout ce que vous avez souffert; nous savons ce que vous souffrez encore; nous en gémissons. La France entière et plus encore la postérité partageront les sentiments d'admiration et de douleur que vous nous avez inspirés. Dépouillés de toutes les passions qui nous agitent, nos neveux, en lisant l'histoire de la Vendée, en parcourant les rives de la Loire, verseront des larmes de sang sur vos malheurs, comme nous en avons versé nous-mêmes en les apprenant. Mais ce qui doit vous consoler, c'est que le terme de vos maux approche, et vous pourrez retrouver le bonheur. — Il est une grande vérité, c'est que, si la guerre de la Vendée vous a coûté beaucoup, les avantages qui en résultent sont incalculables pour vous-mêmes. Cette guerre a purgé votre sol de tout ce qu'il y avait d'impur. On n'y trouvera plus d'esclaves. S'il restait encore parmi vous quelques faux frères, vous les connaîtrez bientôt; ils portent sur leurs fronts humiliés le cachet de la réprobation. — Cette guerre vous a guéris pour toujours de la manie des prêtres. Il ne vous fallait rien moins que les atrocités qu'ils ont commises sous



vos propres yeux, pour arracher de leurs griffes infernales vos femmes, vos filles et vos enfants. Si vous n'aviez été les douloureux témoins de leurs attentats, jamais vous ne les eussiez voulu croire; et vos femmes, vos filles, vos enfants seraient encore les dupes, les esclaves et les victimes de ces pieux scélérats. — Rendues aux devoirs sacrés que la nature et la société leur imposent, désormais vos compagnes chéries partageront vos vertus républicaines, comme elles ont partagé les dangers et la gloire des 3 et 4 décembre 1793. — Grâces immortelles vous soient rendues, Angevines républicaines! Recevez l'hommage de notre reconnaissance. En vain l'inquiète et sombre jalousie voudra ternir l'éclat de vos actions héroïques, l'histoire les burinera sur l'airain, ces actions qui déjà sont gravées dans nos cœurs en caractères ineffaçables; elle placera sur la même ligne les intrépides Lilloises et les courageuses Angevines; les unes et les autres participeront à la gloire de tous les héros français qui ont combattu pour la liberté. Réunis tous ensemble ils se diront : *La paix et la prospérité de la République est notre ouvrage; le bonheur de la postérité nous appartient. C'est nous qui l'avons planté, cet arbre de la liberté, dont les rameaux bienfaisants s'étendront un jour sur tout l'univers; nous l'avons arrosé de nos sueurs, de notre sang; nos enfants en cueilleront les doux fruits; nos enfants, ah! que leur sort sera digne d'envie! Heureux de respirer un air libre, heureux de naître parmi des frères, des égaux, le premier mouvement de leur cœur sera pour la reconnaissance, comme le premier cri qui sortira de leur bouche innocente sera : VIVE LA RÉPUBLIQUE ! »*

Le discours que nous venons de lire, donna de l'énergie aux membres de la Société de l'Est. Elle résolut de forcer la Commission Militaire à donner des défenseurs officiels aux prévenus. Dans ce but, la Société chargea plusieurs

de ses membres de préparer un rapport sur cette importante question. A la séance du 13 février, le rapport fut lu et adopté, et des commissaires nommés pour le soumettre à l'approbation du représentant du peuple.

Francastel n'était pas alors à Angers. Le soir du 9 février il avait quitté cette ville, et s'était rendu à Saumur, où le 11 février il requérait le comité révolutionnaire de Saumur de faire transférer à Angers un fédéraliste célèbre, Tessié du Clozeau. Le 14 février, il mandait de nouveau au comité révolutionnaire de Saumur : « J'aurais voulu que Tessié du Clozeau ait été de suite envoyé à Angers; je donne ordre au commandant de la place sous sa responsabilité de le faire partir cette nuit avec une bonne et sûre garde. »

Les représentants Francastel, Hentz et Garrau arrivèrent à Angers le 15 février, accompagnés de Félix, président de la Commission Militaire, qui était allé au-devant d'eux à Saumur. En apprenant ce qui s'était passé dans les deux dernières séances de la Société de l'Est, ils entrèrent dans une violente colère, et le même jour, 15 février, ils vinrent à la séance de ladite Société pour exprimer publiquement leur mécontentement contre les membres qui la composaient. On lit à ce sujet dans le procès-verbal : « Francastel a dit que la Société n'avait pas sa confiance, puisqu'elle avait des membres suspects de fédéralisme, et notamment Mévolhon, qui en était le président. — Hentz s'est levé et a dit : *La République a beaucoup d'ennemis. Beaucoup de gens, sous prétexte de repousser la calomnie, veulent, par différents moyens, empêcher les mouvements révolutionnaires. Il s'élève une faction dans le sein de cette Société, dans l'instant qu'il s'agit de punir de grands coupables, des fédéralistes.* — Un membre de la Société : *Il n'y a point de faction dans cette assemblée. Il faut que le glaive de la loi et de la justice tombe sur les têtes cou-*

pables. La Société et le peuple se sont levés simultanément et ont adhéré à ce que le membre avait dit. Des cris multipliés de *Vive la République, vive la Convention* se sont fait entendre de toutes parts. — Proust a fait des reproches à la Commission Militaire et dénoncé quelques membres de cette Commission, pour avoir calomnié la Société et les autorités constituées. — Francastel a dit que ce que la Commission avait fait, était par ses ordres. »

Séance mouvementée s'il en fût, et ce à deux pas de la guillotine ! C'était pour empêcher les anciens administrateurs du département de monter à l'échafaud que la Société de l'Est avait organisé la résistance et qu'elle avait poussé l'audace jusqu'à le faire en face des représentants eux-mêmes. Ajouté à cela l'intérêt personnel : si Dieusie, Laréveillère, Brevet de Beaujour, Couraudin de la Noue, Maillocheau, Despugeols et Tessié du Clozeau sont condamnés, pourquoi épargner les membres de la Société qui ont fait cause commune avec ces prisonniers pendant les années 1792 et 1793 ? En définitive, c'était un plaidoyer *pro domo*.

C'était le discours prononcé le 9 février par Baudin, qui avait fait sortir les membres de la Société de l'Est de l'état de stupeur dans lequel ils étaient plongés ; c'est son discours qui avait été le principe de l'arrêté portant qu'il serait demandé que des défenseurs officieux fussent accordés aux prévenus. Francastel voulut l'en punir sans retard, et dès le 16 février, lendemain de son retour à Angers, il faisait arrêter Baudin et ordonnait de le conduire à la citadelle d'Amboise. Le Commissaire du Conseil Exécutif devait y rester six mois.

Le 28 mars, Hentz et Francastel prononcèrent la dissolution de la Société de l'Est, et depuis cette époque il n'y eut plus qu'une seule Société Populaire à Angers,

qui à partir du 29 mai tint ses séances dans l'église désaffectée de la Trinité. Quelques semaines après le 9 Thermidor, Baudin envoya à cette Société un mémoire pour demander un certificat de bonne conduite pendant son séjour à Angers. Voici le certificat qui lui fut accordé, dans la séance du 21 août : « Un membre ayant entretenu l'assemblée de la longue détention du citoyen Baudin, commissaire du Conseil Exécutif pour les indemnités à accorder aux citoyens qui ont souffert dans leurs propriétés lors du siège d'Angers par les brigands de la Vendée, la Société, après avoir entendu plusieurs de ses membres, donne les meilleurs témoignages en faveur du citoyen Baudin, a arrêté à l'unanimité qu'il serait délivré à Baudin, détenu à Amboise, un certificat qui constatera que dans plusieurs séances de la Société Populaire d'Angers il a parlé avec énergie contre la royauté et toute espèce de despotisme, et qu'il a rempli avec équité et patriotisme la mission dont il était chargé. »

Le 8 septembre, la Société Populaire s'occupe encore de Baudin : « On lit une lettre du citoyen Baudin, en arrestation à Amboise, en réponse à votre lettre et au certificat que vous lui avez envoyé. Il a été lu aussi une lettre qu'il a envoyée au Comité de Salut Public, où il fait un détail des malheurs de la guerre de la Vendée et des remèdes à prendre pour la faire finir et pour faire punir les traîtres, et aussi élargir les patriotes qui sont en captivité. On a nommé des commissaires pour s'atourner vers les représentants du peuple afin de solliciter l'élargissement de Baudin. Il a été arrêté qu'on fera une analyse de la conduite de Baudin dans nos murs. »

Le 11 septembre, la Société décida de présenter une adresse au Comité de Sûreté Générale pour obtenir l'élargissement de Baudin.

À la séance du 23 septembre, on lit une lettre de Trotoquin (1) par laquelle il fait part que Baudin est sensible à l'intérêt que la Société a témoigné pour lui procurer la liberté. Quelque temps que soit prolongée sa détention, il n'oubliera jamais les frères d'Angers, en qui il a reconnu le patriotisme le plus prononcé.

Le représentant du peuple Guyardin, qui assistait à la séance de la Société Populaire, le 28 septembre, fut sollicité également de mettre en liberté Baudin. Il répondit que, puisque l'opinion publique parlait à l'avantage de ce détenu, il le mettrait en liberté, après qu'il aurait reçu les pièces faisant connaître les motifs de son arrestation.

Enfin le 4 octobre 1794, Philippe Baudin écrivait, d'Amboise, à la Société Populaire d'Angers et aux Angevins : « En obtenant ma liberté des représentants du peuple Bézard et Guyardin, vous avez augmenté de moitié mes obligations; je venais de la recevoir du Comité de Sûreté Générale, et c'était encore votre ouvrage. Cette double récompense était bien due à votre zèle patriotique. Je vous félicite, frères et amis, d'avoir au milieu de vous ce qu'on peut appeler des représen-

(1) Trotoquin était administrateur de la maison de détention du Calvaire. Il présenta une pétition à la Municipalité d'Angers pour obtenir un certificat de la conduite tenue en cette ville par Baudin. Voici la pièce que les officiers municipaux lui délivrèrent, le 10 septembre : « Nous membres composant le Conseil général de la commune d'Angers certifions que, pendant que Baudin a séjourné à Angers, il s'est comporté en vrai et intrépide républicain. Au funeste système de Terreur qui existait en cette commune, il sut par sa conduite et ses discours hardiment véridiques ranimer le courage abattu de nos concitoyens. Persuadés que sa détention qui existe depuis six mois, n'a pour principal fondement que sa conduite en cette commune, et voulant autant qu'il est en nous rendre justice à la vérité, nous avons délivré le présent au citoyen Baudin pour lui servir et valoir ce que de raison. » *(Délibération de la Municipalité).*

tants du peuple; ils ne répareront pas les maux qu'on vous a faits, mais ils essuieront vos larmes, ils vous consoleront. Quant à moi, je m'engage à fournir mon contingent dans les efforts qu'ils vont rassembler pour venger votre gloire trop longtemps outragée. — Il semble que tout soit réuni à Amboise pour multiplier mes jouissances. J'avais perdu ma liberté pour avoir osé lever un coin du voile mystérieux qui couvrait toutes les horreurs de la Vendée, et je la recouvre le jour même où j'apprends que la Convention vient de l'arracher; aussi le premier cri qui s'est échappé de mon cœur reconnaissant, a été : *Vive la Convention Nationale !* »

\* \* \*

L'arrestation de Philippe Baudin opérée le 16 février 1794 laissait seul le commissaire Pierre-François Heudier pour s'occuper des pertes éprouvées en raison de la guerre. Le Conseil Exécutif lui adjoignit les citoyens *Chevalier et Delaunay*.

A la fin du mois d'avril 1794, tous les procès-verbaux des pertes foncières faites dans la ville d'Angers étaient terminés. Les trois commissaires firent alors imprimer le *Tableau des citoyens qui ont éprouvé des pertes par l'invasion des rebelles de la Vendée* (Angers, Mame). Le 4 mai, ils l'adressèrent aux habitants d'Angers, avec invitation aux « vrais patriotes » d'éclairer les commissaires sur le civisme des réclamants, et d'apporter toute leur attention sur le prix des réclamations mobilières. A cet effet, une réunion devait se tenir quelques jours après dans la grande salle de la mairie.

Voici la liste et l'adresse des réclamants :

*Port Ayrault et environs* : Launay, charpentier, Breault, Riffault, charron, Mariet, Lambert, tonnelier, Godet, entrepreneur, Girard, tonnelier, Houssin, homme

de peine, Leprêtre, cabaretier, Letourneau, charpentier, Guyon, marchand de bois, Denéchère, entrepreneur, Besnard, marchand de bois, Limière, dit l'Aiguille, portier de Saint-Serge, Delonge, maréchal, Milscent, greffier d'Épiré.

*Rue des Pommiers* : Poulain, jardinier, Bernier, jardinier, Landeau, marbrier, Launay-Commandeux, charpentier, Banchereau, Bauplet, voiturier, Richard, lieutenant, Delairay, contrôleur à Châteauneuf, Moreau, Guibert, Aubin, Bideau, Peteau, Poisson, entrepreneur, Leroi, Douvry, Jouslain, tailleur de pierres, Maris, Sancereau, Brullé, Jouin, Guyon, Fronain, Perisseau, Bonsergent, journalier, Nouchet, entrepreneur, Bourlier, maçon, Boyeau, Denou, Gouasmier, Hamelin, voiturier, Crochet, Deruau, Coullion, Reaud, Gaudin, Moine, Bideau, Daveau, Landais, Banchereau, Dallier, Dolbeau, aubergiste.

*Porte Saint-Michel* : Treilly, Angot, cordonnier, Cesbron, cordonnier, Colin, perruquier, Lemoine, fabricant de bas, Béron, coutelier, Moreau, sellier, Gasnier, Boivin, épicier, Letourneau, Chevalier, tailleur, Landais, Métayer, tailleur, Thomas, Blanchet, chapelier, Gallard, Denin, Denéchère, Janiau, Guillier, Gaugain, boulanger, Brehier de la Barre, Fanine, Redeaux, cordonnier, Pineau, fabricant de bas, Lebreton, Servais, Charles, Cottier, maçon, Teufeu, Bedouineau.

*Faubourg Saint-Michel* : Rontard, Pinson, Dubois, Charrier, négociant, Gouasmier, Bellanger, Rousseau, Beliard, fabricant de bas, Gandon, taillandier, Hervé, boulanger, Grille, épicier, Grenouilleau, Gehard, tamisier, Dubateau, huissier, Gaultier, journalier, Raimbault, Letourneux, charpentier, Dagniau, Audou'n, Roullière, Brault, Blot, Gillet, Hurault, Barbard, Courant, épicier, Yvon, cabaretier, Beguyer, Bondy, Leduc, voiturier, Robert, sabotier, Pioger, aubergiste, Pilet,

Guillot, Delinière, Biais, Cosnard, tonnelier, Aubineau, Albert, charpentier, Rocantin, Dubois, Tesson, ouvrier de carrière, Tenier, Laguette, huilier, Baudry, Billard, devideuse, Denieul, Buret, Levau, menuisier, Langlais, roulier, Planchenault, Augé, Gaudin, vinaigrier, Beguigneau, cordier, Bigotière, Aubert, jardinier, Coquin, Gigault, réfugié, Limier, tourneur, Malard, Yvon, charpentier, Toureau, Bouvier, Ribourg, Bariller, journalier, Grimbault, Laneau, Barré, Letourneau, poëlier, Guyard, Allard, charpentier, Moranne, Marion, conducteur de voitures, Jarri, Petiteau, Muray, marchande, Diard, buandier, Blouin, Harmel, Cesbron, Hilaire, tisserand, Lavazé, Gaultier, tisserand, Dalain, Gaigneux, de Saint-Mathurin, Eudel, Pinard, Lamasse, Boulestreau, maréchal, Lelong, Hureau, Clemanceau, réfugié, Martineau, tisserand.

*Vallée Saint-Samson* : Lair, marchand de bois, Landeau, Laurent, tailleur de pierres, Laigle, Pichon, Minguet, Deffaye, Butault, Laribrette, Grandière, Réthoré, Pineau, Sorin, Locraye, Lefebvre, Davy, Fellus, Bideau, Lecomte, Boizard, Blanchet, tailleur de pierres, Boutreux, tailleur de pierres, Rayé, Dibon, Duffaye, Esnaut, Pichon, palefrenier, Blanchet, maçon, Servais, Caillet, Loitière, jardinier, Durand, tisserand, Tessier, tisserand, Bourdin, couvreur, Robin, roulier, Sigray, Guichet, Bourlier, Barbot, journalier, Jame, Bazile, ouvrier de carrière, Bachelier, cordonnier, Malard, Briette, Chadaigne, faiseur de bas, Cherville, Macé, Gallard, tisserand, Halin, Patarin, Outrequin, Gaultier, Repussard, Hosde, Rouenard, Lecomte, Audouin, Vallée, Chatlain.

*Bourg Saint-Samson* : Gasnier, jardinier, Barbot, voiturier, Caillet et Gasnier, sacristains, Beron, domestique à la cure, Olivier, Guérin, hôte de la *Croix-Verte*, Ferré, ci-devant curé, Delerat, tailleur de pierres,



Gravier, Joulain, couvreur, Bodineau, Sartre, Dutertre, fermier, Halopé, fermier, Planchenault, Berthelot, fermier, Rousseau, fermier, Rousseau, cabaretière, Joulain, cabaretier, Bienvenu, fermière, Delalande, Porcher, fermier, Lebouvier, fermier, Richou, fermier, Diard, fermier, Jahan, journalière, Jacquiau, entrepreneur du four à chaux.

*Champ-de-Mars* : Desnos, à la Porte-Neuve, Faligan Fouacier, Cahouet, Saulnier, Raimbault, gardienne, Gendron, Grémillon, jardinier, Archambault, négociant, Negrier, volontaire, Huchedet, Pichard, domestique, Melan, Ogé, domestique, Brillaux, jardinier, Battais, ouvrier, Vincent, Leterme-Saulnier, Benoit, journalier, Blin, tisserand, Langé, domestique, Gohin, Patureau, Dubois, Bouhiron, Paris, Cereau.

*Route de Paris* : Perisseau, Sartre, Guillot, Renou, meunier, Decorcé, taillandier, Leroy dit des jardins, Goubault, Desportes, fermier, Robin, Joulain, Bellanger, Bourdin, Maurice, Andouard, jardinier, Laurent, charpentier, Joulain, laboureur, Charton, aubergiste, Boisard, journalier, Charton de Quincé, Papiot, Sureau, cabaretier, Hallopé, Moriceau, meunier, Asseral, tisserand, Alleaume, Cullerier, fermier aux Chesnais, Moreau.

*Banchais* : Eon, voiturier, Guinebert, Goubault, Baret, Laurent Bougère, Renou, Leroyer de Chantepie.

*Pierre-Lise* : Alleaume, Guillon, Gandeau, Brihard, cabaretier, Rohard, cordonnier, Audouis, Rohard, Tesson, Charron, meunier, Gendreau, Brielle-Dallain.

*Environs de la Fidélité* : Guibert, Levasseur, fabricant de bas, Ferré, Abafour, Noyer, Coiffé, Petiteau, aubergiste, Ruffin, Robineau, concierge, Mauriceau, Guittard, journalier, Livain, jardinier, Piquelin, Bossoreil, tisserand, Lebreton, jardinier.

*Place Egalité* : Chouteau, Cheneau, Bougler, Chalopin, Taudon, tailleur, Chupin, Jouneau, tisserand, Soulard,

Bonsengent, Marsille, Crosnier, Noé, commis, Bonneau, Choisy, couturière, Leysner, cafetière, Bapst, aubergiste, Tacheron, ancien commis, Bertrand, réfugié, Moreau, Hôpital des Incurables (*aujourd'hui le Haras*), Ernoult, Ragot, Dormeuse, Gotereau, Martin.

*Faubourg Bressigny* : Soyer, charpentier, Triboult, Guitard, Feillatreau, amidonnier, Donas, boulanger, Gendry, Feron, boucher, Dumont, Sigogne, Daviau, serrurier, Talvas, traiteur, Brouillet, Baunier, ouvrière, Diard, Launay, Maurier, fermier, Royer, aubergiste, Leduc, Bertrand, Drouault, lingère, Fremery, Daudée, Bonnaire, tailleur de pierres, Tessier, Malecot, boucher, Bouhiron, épicière, Chapelier, bourrelier, Feron, maréchal, Roland, Grandier, cabaretier, Boulay, tailleur, Godet, entrepreneur, Noyer, Bienvenu, cordier, Fresnais, cordier, Jamin, Tendron, ouvrier de carrière, Beziau, Gayral, Conard, vinaigrier, Masson, Bonomé, voiturier, Laas, boulanger, Guehery, Flon, charpentier, Renou, cordonnier, Filledier, sellier, Dupin, Pingué, épicière, Fresnais, Godin, Detzer, Cohu, Couon, perruquier, Robert, Jahier, Bruneau, cordonnier, Desbois, Boulay, vinaigrier, Monnier, Richard, colporteur, Vaugoyau, Refour, Blotin, maréchal, Doné, Paillé, aubergiste, Martineau, Lebreton, Quercelin, Huet, Lochet, maçon, Allard, taillandier, Besson, boulanger, Dumas, gendarme, Lapierre, Conin, ferblantier, Crenier, Coullion, Cottereau, quartier-maitre, Aveline, Robert, jardinier, Pœlane, ouvrier, Ardouineau, Bascher, Tessier, filas-sier, Fontaine, Gaudin, Morineau, palefrenier, Thibault, Fétu, maîtresse de pension, Landry, boulangère, Fauveau, Avisse, Quelin, cordonnier, Gaudin, Grille, Monier, domestique, Griellet, Monrobin, Guillon, Porché, Chailain, fileuse, Marseau, tisserand, Ardré, Beaufiles, cordonnier, Samoyeau, Cholet, Darbois, cabaretier, Petiteau, tonnelier, Darnelle, Cormeray, huilier, Bourdais, jour-

nalier, Rabin, Grenier, tourneur, Hilaire, Legros, Dubois, tisserand, Desportes, Duperray, sellier.

*Rue Châteaugontier* : Baumier, Rousseau, Menier, huilier, Cornau, Toutin, Poupin, charretier, Hardouin, aubergiste, Riflet, couvreur, Castille, aubergiste, Chevreux, Trouveleau, Bardoul, Duret, Joubert, Des-sommes, maître d'école, Monnier, vannier, Brayer, domestique, Godeau, marchand, Bury, notable, Pichot, fabricant de bas, Martin, aubergiste, Deniau, Simon, jardinier, Buchet, voiturier, Roullière, charron, Boutin, Gremillon, aubergiste, Toutin, charron, Soldé, voiturier, Suzanne, voiturier, Deffaye, fabricant de bas, Picot, tonnelier, Bazantay, aubergiste, Joite, journalier, Foraistrie, Favereau, huilier, Bourland, Leblanc, Chau-sier, Bougère, Hamelin, cabaretier, Edon, gendarme, Giton, Crasnier, Charon, Launay, charpentier, Lemoine, jardinier

*Porte Toussaint et environs* : Choudieu, Guinhut, Terdille, Maquinon, charroyeur, Ollivier, volontaire, Coustard, Myionnet, Jouvot, Audouin, domestique, Damy, Landel, canonnier, Hayer, épicier, Nouzille, couvreur, Decure, Brossaille, Lallemand, Bougère, Bois-seau, Nail, closier, Berlangé, Cesbron, Lauberdrière.

*Canton de Lesvières* : Mignon, Audusson, Maugars, Renou, buandière, Sionneau, buandière, Géard, Trouil-lard, Desplas, Avril, Vallée, Poirier, Rougé, Ayasse, horlogère, Lepot, Margotau, Luyet-Menneville, Boussac, Chairer, domestique, Brossard, buandière, Gasnier, Boury-Fauvelais, Trotier, domestique, Bougné, Gilbert, Manceau, Roger, charroyeur, Baumier, Simon, Roche.

*La Basse-Chaine* : Verrié, Bourjais, Hubert, Marteau, Moriceau, Faucet, devideur, Leduc, batelier, Boulitreau, batelier, Boujean, Chauveau, Veto, journalier, Farion, sabotier, Claveau, tonnelier, Tesson, ouvrier de car-rière, Deffais, Pionneau, peignaire, Gehard, sablonier,

Delu , Raveneau, batelier, Gu rin, Cardon, marinier, Hardy, pontonnier, Fleurdepied, batelier, Blanchard, Laguet, Chouanet, batelier, Robineau, voiturier, Coubart, batelier, Cotard, Fleury.

*Porte Saint-Nicolas et environs* : Boug re, amidonnier, Claveau, Dupont, tonnelier, Paranteau, Verel, Letixier, fabricant de bas, Delerue, Courant, Labb , aubergiste, Bruneau, Moreau, tisserand, Chevrier, Lauzeral, Thuleau, aubergiste, Dudoit, aubergiste.

*Faubourg Saint-Jacques* : Fetu, Martin, menuisier, Gaignard, Boivin, Gautier, Garnier, concierge, Rousseau, menuisier, Rabouin, Minier, Bodin, tisserand, Letourbeau, colporteur, Fauveau, journalier, Jug , journalier.

*Quartier Saint-Nicolas* : Rouault, fossoyeur, Aubry, aubergiste, Pointeau, domestique, Colineau, Hamelin, journalier, M nard, Bouilly, Gaudin, Bouchet, aubergiste, Blanchet, tisserand, Bourdin, Pairette, cabaretier, Neveu, journalier, Prevel, Poitevin, mar chal, Gauvin, boulanger, Lattay, huilier, Toutain, Montreuil, Delaunay, Durand, tisserand, Lutin, ma on, Dolbois, m tayer, Airault, marinier, Barbot, Coullion (aux Capucins), Bourdais, Bouvier, Michelet, Chouteau, Neveu, Bruard.

*Int rieur de la ville* : Lefaure, Maupoint, cur  de la Trinit , Joubert, h te du *Cheval Blanc*, Marianne, tourneur, Janaux, jardinier   Saint-Aubin, Delaunay, architecte, Juret, Gaignien, Bouju, Launay, Drely, m tre de la poste aux chevaux.

A cette liste il faut ajouter la municipalit  d'Angers, qui r clamait pour elle seule la somme de 253.030 livres d'indemniti    raison des pertes subies par la ville sur ses propri t s, lors de l'incendie et des d molitions caus es par l'attaque des Vend ens (s ance du 25 janvier 1794, *registre des d lib rations*).

C'est le 3 et le 4 d cembre 1793, on l'a vu plus haut

qu'avait eu lieu le siège d'Angers par l'armée catholique et royale de la Vendée. Beaucoup de démolitions avaient été faites dans les faubourgs à cette occasion. Le 6 décembre, l'administration départementale de Maine-et-Loire disait déjà : « La nécessité de chasser les brigands de la Vendée de toutes les maisons des faubourgs trop proches du rempart, dans lesquelles ils s'étaient logés, détermina à y mettre le feu. Beaucoup ont été incendiées, et grand nombre de familles ont perdu tout ce qu'elles possédaient. » C'est ainsi que dès le 5 décembre le commandant de la place fit incendier les hôtels Gohin et Soucelles (*Anjou historique*, VIII, 610).

Le 7 décembre, le département prit l'arrêté qui suit (1) : « Le directoire du département arrête que le dénombrement des maisons qui doivent être abattues, d'après les observations des ingénieurs et l'ordre des représentants du peuple, sera rendu public, afin de calmer les inquiétudes des habitants dont les maisons ne seront pas comprises dans l'État : — *Toutes les maisons sur le bord des fossés, depuis la sortie de la porte Cupif jusques et y compris le Manège; les maisons de la rue des Pommiers qui font face à l'enceinte jusqu'à la rue Saint-Samson; toutes les maisons dans le fossé en avant de la porte Saint-Michel; le jeu de Paume, maisons voisines et les murs de la manufacture; depuis la maison Saulnier jusqu'à la communauté des Incurables (aujourd'hui le Haras); les murs de clôture le long de la rue jusqu'à la porte Toussaint, et partie du mur de l'Aubrière, ainsi que la maison Choudieu du Plessis; la maison sur le fossé près le retranchement et en avant de la porte Saint-Nicolas et les murs de la clôture qui l'avoisinent* (2). —

(1) *Anjou historique*, VIII, 614.

(2) Quatre ans après, le 13 janvier 1798, les *Affiches d'Angers* disaient : « L'intérêt public ayant nécessité momentanément la démolition des parapets qui bordaient nos fossés, le même

Tous les propriétaires et locataires des maisons comprises dans le présent état sont requis de retirer de suite tous les meubles et effets qui garnissent lesdites maisons, et faute par eux de le faire promptement lesdits meubles et effets seront perdus pour eux. »

Les militaires et les citoyens mirent le feu sans retard à toutes les maisons ci-dessus, comme nous l'apprend une lettre écrite, le 9 décembre, aux représentants du peuple par l'administration départementale : « Grand nombre de maisons trop voisines des remparts, et par leur situation nuisibles au jeu des batteries, dangereuses aux assiégés en ce qu'elles servaient de retraite aux brigands et même de rempart, *ont été incendiées*, et cette mesure commandée impérieusement et *exécutée avec précipitation* n'a pas permis à grand nombre de citoyens de sauver tous leurs effets ou marchandises, de sorte qu'il en résulte pour eux des pertes qu'il est de la justice de la Nation de réparer. »

« En passant dans les faubourgs d'Angers, le 13 décembre 1793, écrivait plus tard un prisonnier libéré, je vis la ruine de plusieurs bâtiments superbes, dont on avait ordonné la démolition pour, disait-on, ne donner aucun asile à l'ennemi au cas d'un nouveau siège et par ce moyen mettre les assiégeants à découvert. » (*Anjou historique* XVI, 630).

Les autorités angevines craignant un retour des Vendéens avaient donc brûlé les maisons des faubourgs sur la rive gauche de la Maine. Quand on apprit que l'armée catholique et royale gagnait la Loire après la désastreuse bataille du Mans, le citoyen Mesnard,

intéressé commande depuis longtemps leur reconstruction, surtout depuis la porte Saint-Michel jusqu'à la porte Neuve et même jusqu'à la porte Saint-Aubin. » Il y avait eu nombre d'accidents : des citoyens étaient tombés dans les fossés, qui avaient près de 50 pieds.

commandant de la place d'Angers, fit la même chose sur la rive droite de la Maine. C'est ainsi que, le 16 décembre, il donna par écrit l'ordre suivant à l'ingénieur du département de Maine-et-Loire : « Le citoyen Demarie, ingénieur chargé de la partie du démolissement nécessaire à la défense de la place, est requis de faire procéder sans délai au démolissement de la tour Saint-Nicolas (1), située sur la droite de l'abbaye sur la plate-forme, ainsi qu'au comblement des fossés, destruction des haies et démolissement de tous les murs de clôture en avant des Capucins (aujourd'hui *Bellefontaine* dans l'enclos des hospices) et en perspective des tours de la Haute-Chaine. »

Au sujet des incendies et des démolitions du mois de décembre 1793, voici ce qu'on lisait dans une plaquette intitulée : *Lettre écrite des départements de l'Ouest*, parue chez Mame au commencement de septembre 1798 : « La ville d'Angers commence à respirer; mais comme ses blessures sont encore profondes ! Qui plantera ses belles promenades si stupidement abattues, si avidement gaspillées ! Qui rebâtera ses dehors, ses magasins, ses faubourgs, ses hôpitaux brûlés après la levée du siège, et démolis sans nécessités ! »

Quant aux habitants d'Angers qui avaient réclamé des indemnités, ils ne furent jamais remboursés par le Gouvernement. Le trésor était à sec, et on se contenta de leur donner des... certificats de civisme ! On lit, en effet, dans les *Affiches d'Angers*, du 9 mars 1795 : « Les membres composant la commission établie par les représentants du peuple pour constater le civisme des citoyens réclamants, à raison des pertes qu'ils ont

(1) La tour Saint-Nicolas fut brûlée le 17 décembre 1793, et deux membres du Comité révolutionnaire d'Angers incendièrent l'église le même jour (*Anjou historique*, III, 643).

éprouvées par les troubles de la Vendée, préviennent les personnes qui ont éprouvé des pertes par les troubles de la Vendée et autres du même genre, constatées par des procès-verbaux d'estimation faits dans l'étendue du district d'Angers, qu'ils continuent de délivrer des certificats de civisme. Leur bureau est situé rue Basse Saint-Martin. »

Mais si les commissaires du Conseil Exécutif ne réussirent point dans leurs opérations au point de vue des indemnités, deux d'entre eux, notamment Baudin, eurent du moins la consolation d'avoir, par leur courageuse attitude en face de Francastel, sauvé la vie à un certain nombre de fédéralistes angevins.

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*.

EXTRAIT DES *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture*  
*Sciences et Arts d'Angers*